



## Service Formation Permanente

La formation tout au long de la vie à l'Université Paris 8

# Tarifs des Licences et Masters en formation continue : application CPF, demandeurs d'emploi et tarif

La politique tarifaire pour les formations bénéficiant d'un financement (CPF, entreprise et Pôle Emploi...) est la suivante :

**Formations en présentiel** Licence (L1, L2, L3) : 6000 € par année de Licence Licence Professionnelle : 7000 € Master 1 : 7000

€ Master 2 : 7500 € **Formations à distance** Licence (L1, L2, L3) : 4000 € par année de Licence Master 1 et 2 : 5000 € par

année de Master **Cas particuliers** Vous êtes demandeur d'emploi et vous avez l'accord de Pôle Emploi pour entrer en

formation mais sans aide financière. ou Vous êtes salarié bénéficiant, d'un maintien de salaire et/ou d'un aménagement

de votre emploi du temps, pendant votre période de formation Vous devez vous inscrire sous le statut « Formation continue »

afin que nous puissions certifier de votre assiduité auprès de votre employeur ou de pôle emploi. Nous appliquons le tarif

suivant : Licence (L1, L2, L3) : 1200 € par année de Licence Licence Professionnelle : 1400 € Master 1 : 1400 € Master 2 : 1500

€ **Attention ! Si vous faites le choix de mobiliser votre CPF** via l'application [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) vous serez

dans l'obligation de régler la totalité du tarif de la formation. Ex : vous souhaitez mobiliser le CPF pour un Master 1, vous

disposez de 2500€ € sur votre compte CPF, vous réglerez en une fois avec votre CB la différence 7000€ - 2500€ soit 4500€

dès que vous serez accepté en formation. Les formations Licence et Master de l'Université Paris 8 sont éligibles au CPF. Nous

inscrivons les Licences et Masters sur la plateforme [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) lorsque l'équipe pédagogique de

chaque formation sera en mesure de traiter les candidatures soit en juillet 2020. En effet l'établissement formateur dispose

d'un mois pour étudier une candidature et ces études ne débutent pas avant mai. Les DU, [DESU](#), [DFSSU](#) ne sont pas éligibles

au CPF.

*Document non contractuel*